



Solde de tout compte maison de retraite

Par **Gabriele**, le **24/03/2015** à **11:56**

Bonjour,

grâce à une amélioration de son état de santé, ma mère a pu quitter la maison de retraite où elle a séjourné 13 mois, et rentrer chez elle. Après son départ, l'établissement m'a envoyé un solde de tout compte où il était indiqué le montant total des factures, le montant total des versement, et que nous leur devons donc encore plus de 3 000 euros. Je leur ai envoyé les copies de mes relevés de compte, où il apparaît que je leur ai versé plus que le montant indiqué sur le solde de tout compte, et qu'il y avait donc un trop perçu de leur côté. Ils m'ont alors appelée pour me dire qu'ils avaient fait une erreur sur le solde de tout compte, car je payais par virement, mais que je leur devais bien la somme demandée. Je leur ai alors demandé un document officiel justifiant des sommes réclamées. Ils ne m'ont jamais rien envoyé de tel, mais je reçois régulièrement des recommandés me demandant de verser ces fameux 3000 euros.

Je me demande alors quelle est la valeur juridique du document qu'ils m'ont envoyé comme "solde de tout compte", et ce que je risque si je continue à faire ma tête de mule à refuser de payer sans justificatif de leur part.

Merci de votre aide et de vos conseils.